

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absentes excusées :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Approbation de l'étude de faisabilité, de l'Avant-Projet Sommaire 2 et du montant estimé des travaux pour l'aménagement d'un cabinet médical ou paramédical (infirmier) ; autoriser M. Le Maire à déposer le Permis de Construire.

- Délibération n° DEL2025-02-07 –

M. Le Maire rappelle aux conseillers :

- par délibération datée du 15 juin 2023, n° DEL2023-06B-13, il a été décidé de retenir l'Agence Monnin Viel et l'économiste SNC Lebas Maloisel comme maître d'œuvre pour l'aménagement d'une maison communale, située 12 rue de l'Eglise et d'accepter la proposition d'honoraires pour la mission APS ;

- par délibération datée du 28 février 2024, n° DEL2024-02-01, il a été décidé d'autoriser M. Le Maire à engager les autres missions ;

Il présente aux conseillers l'Avant-Projet Sommaire 2.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, L'Avant-Projet Sommaire 2 présenté par l'Agence Monnin Viel,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ **Article 1^{er}** : d'approuver l'étude de faisabilité, l'Avant-Projet Sommaire 2 relatifs à la rénovation d'un logement en cabinet médical ou paramédical (infirmier,...) et studio (réhabilitation extension d'une maison communale) pour un montant de travaux estimé à 348 920,25 € HT (418 704,30 € TTC) basés sur les plans APS2 ;
- ☞ **Article 2** : que les crédits relatifs à ces travaux et honoraires seront inscrits au Budget Principal Commune 2025, à l'opération n° 240 (article 231) ;
- ☞ **Article 3** : d'autoriser M. Le Maire à déposer le Permis de Construire ;
- ☞ **Article 4** : d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives se rapportant à ce dossier.

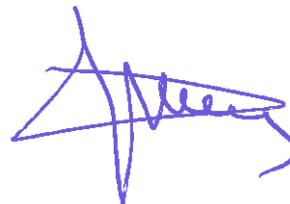
Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 27 février 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.